



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 29 janvier 2019

## Vigilance météo jaune vent violent et neige-verglas

Le département du Finistère est placé ce jour en vigilance jaune pour 2 phénomènes météorologiques :

- neige-verglas à partir de 11h,
  - vent violent à partir de 12h,
- jusqu'à mercredi 30 janvier en début de matinée.

Dans ces conditions, afin de garantir la sécurité des usagers de la route, la vitesse de circulation sur le pont de l'Iroise à Brest est abaissée à 70 km/h à compter de 16h jusqu'à mercredi en début de matinée.

Dans ce contexte, le préfet du Finistère invite la population à la vigilance et rappelle quelques conseils de prudence :

### Vents :

- Limitez vos déplacements,
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent,
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral,
- Soyez vigilants face aux chutes possibles de branches ou d'objets divers,
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol,
- Les grues doivent être mises en rotation libre,
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

### Neige-verglas :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer,
- Privilégiez les transports en commun,
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé,
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire,
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place,

---

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66



- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation,
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux,
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol,
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments,
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
  - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc,
  - les chauffages d'appoint à combustion en continu.
- Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Le préfet du Finistère recommande également de se tenir informé, en particulier en consultant les prévisions en ligne sur le site internet de météo France : [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com) et sur <https://www.vigicrues.gouv.fr>

Lors de précédents épisodes de vigilance météorologique il a été constaté des comportements à risques. Le préfet du Finistère tient à rappeler qu'il appartient à chacun d'être responsable face au danger que peut constituer un phénomène de vigilance météorologique.

En effet, la prise de risques met en danger la personne concernée, mais également les forces de l'ordre et les secouristes qui devront intervenir pour tenter d'éviter le drame.

Les conditions climatiques actuelles exposent à la chute d'arbres ou de branches, à la projection de galets, à l'apparition de lames susceptibles d'emporter les promeneurs, aux glissades sur les rochers, les digues, les murets, etc.

Il est donc important d'éviter de se déplacer en bord de mer ou en forêt, même pour se prendre en photo dans un paysage inhabituel, créé par les conditions météorologiques.